

L'enquête Sumer

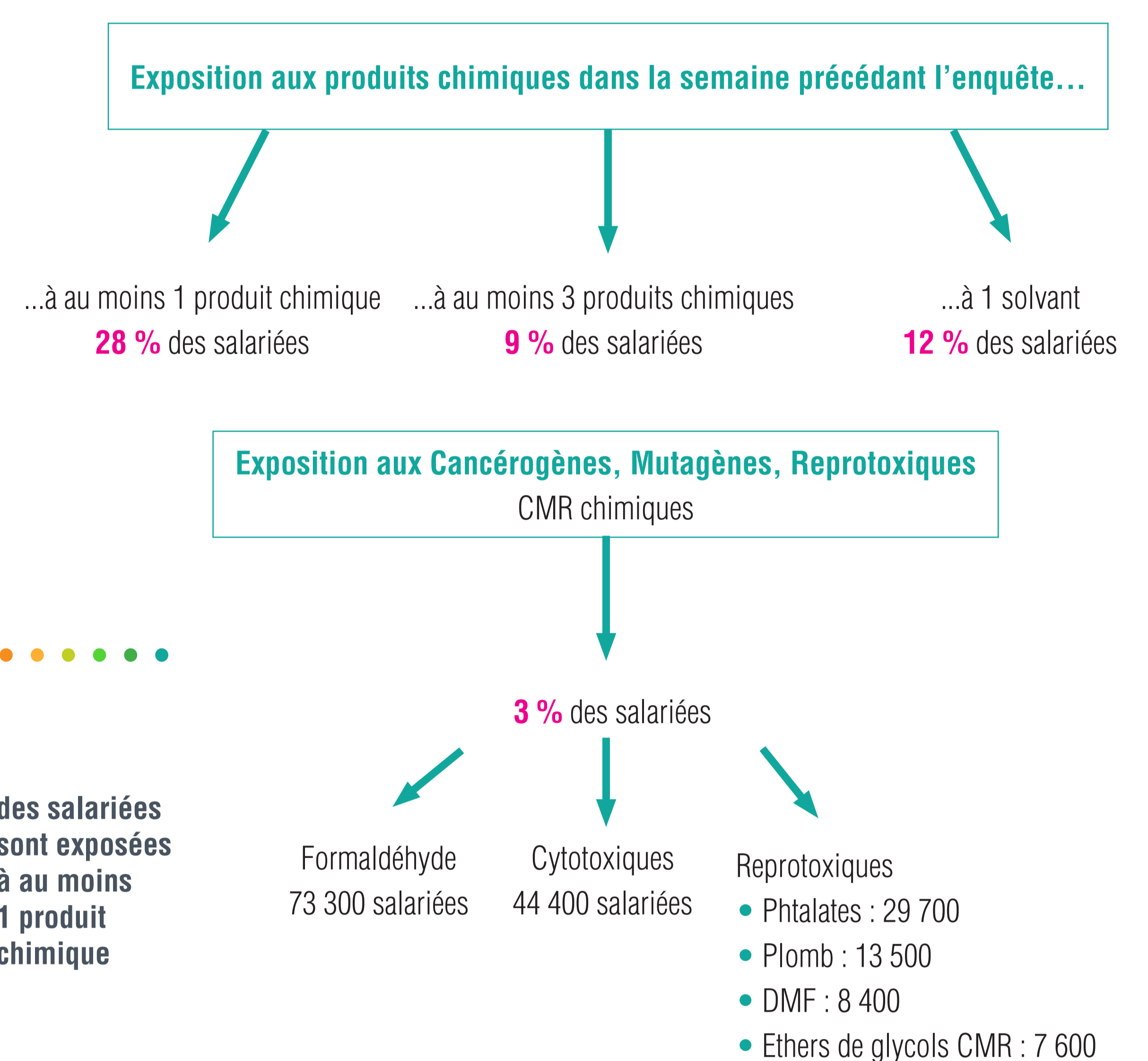
L'enquête Surveillance Médicale des Expositions des Salariés aux Risques Professionnels (SUMER), élaborée par la DARES et la DGT (Inspection Médicale du Travail), dresse une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France. Son objectif est d'améliorer la santé des salariés par une meilleure connaissance de leurs expositions (1994, 2003, 2010 et 2016). Elle repose sur l'expertise des médecins du travail volontaires qui interrogent les salariés tirés au sort sur leurs expositions professionnelles.

Des expositions aux risques professionnels différentes selon le genre

Types de « contraintes »	Hommes	Femmes
Organisationnelles	Travail de nuit, semaine > 40h	Se dépêcher, travail morcelé
De rythme	Ensemble des contraintes sauf...	... demandes urgentes
Contact avec le public	-	Plus concernées Plus souvent des tensions
Physiques	Bruit Contraintes physiques intenses	Travail sur écran Gestes répétitifs
Agents chimiques	Plus concernés Y compris cancérogènes	-
Agents biologiques	-	Plus concernées Contact réservoir humain (santé)
Facteurs de pénibilité	Globalement plus concernés	Travail répétitif
Job strain	-	Plus concernées (csp. fonction)
Comportements hostiles	Déni de reconnaissance du travail	Comportements méprisants

Sources : DARES-DGT-DGAFP, enquête SUMER 2010.
Champ : salariées France métropolitaine et Réunion.

Les expositions professionnelles des femmes peuvent avoir une incidence sur la fertilité et la grossesse



Exposition aux agents biologiques

- 30 % des salariées sont exposées essentiellement au réservoir humain.
- Certains agents biologiques sont de puissants reprotoxiques (rubéole – toxoplasmose)

Exposition aux contraintes physiques

- 1/3 des femmes sont soumises à au moins 1 contrainte physique intense dont :
 - 20 % à la position debout ou piétinement ≥ 20 H par semaine
 - 7 % à la manutention de charges ≥ 10 H par semaine
- 4 % des salariées sont exposées à des niveaux sonores ≥ 85 dB(A)
- 8 % à des nuisances thermiques
- 123 000 salariées (1,3 %) sont exposées à des rayonnements ionisants cat A ou B (risque CMR)

Contraintes organisationnelles

- 8 % des salariées travaillent de nuit même occasionnellement
- 15 % des salariées travaillent en horaires alternés

Même si la réglementation prévoit des mesures de protection de la femme enceinte, certaines expositions qui peuvent avoir des conséquences lourdes lors de la période d'embryogénèse échappent à ces mesures.

Reprotoxiques et cancérogènes, des représentations différentes

Une étude qualitative portant sur la prévention des risques reprotoxiques en milieu professionnel (1) met en évidence des représentations différenciées des produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. Les CMR sont très souvent réduits aux seuls cancérogènes et ce, même pour les professionnels de santé et les acteurs institutionnels en charge de la santé au travail. De ce fait, les risques toxiques pour la reproduction, occultés, sont très largement sous-estimés et peu considérés. De plus, les effets des produits cancérogènes sont souvent mieux connus et font l'objet d'une réglementation plus stricte que les reprotoxiques. Les mouvements sociaux autour de l'amiante notamment ont également participé à la médiatisation des problèmes liés à son exposition et au développement de travaux sur ce sujet. Au contraire, les reprotoxiques ne sont évoqués que ponctuellement dans le débat médiatique.

Les reprotoxiques sont associés quasi systématiquement aux femmes enceintes. Or, considérer le seul risque des reprotoxiques au moment des grossesses véhicule une perception biaisée et genrée de ce risque. Cela revient à circonscrire la santé reproductive à la période de gestation, mais aussi à occulter le fait que l'exposition aux reprotoxiques concerne également les hommes.

Ces représentations différenciées selon le type de produits induisent un manque d'adaptation des mesures de prévention et de protection face aux expositions. Les travaux sur le sujet soulignent l'absence de mesures préventives et de protections spécifiques aux reprotoxiques. En effet, les principes de prévention appliqués sont la plupart du temps les mêmes que pour les cancérogènes. L'aménagement du poste de travail en cas de grossesse et d'exposition aux reprotoxiques se détermine au cas par cas et nécessite au préalable, de la part des femmes, une bonne connaissance des risques professionnels auxquels elles sont exposées. Cet aménagement ne concerne jamais une prévention des risques auprès d'hommes ou de femmes ayant un désir d'enfant.

(1) Cette étude est dirigée par Emilie Legrand (Université du Havre) et financée par l'Anses. Pour en savoir plus : http://shs.univ-rouen.fr/jsp/saisie/liste_fichier?OBJET=DOCUMENT&CODE=1363171238039&LANGUE=0



La prévention primaire à destination des femmes en âge de procréer reste donc une priorité



• Arnaudo B., Cavet M., Coutrot T., Léonard M., Rivalin R., Sandret N. (2012), « L'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010 », *Dares Analyses* n°023.

• Cavet M., Léonard M. (2015), « Les expositions aux produits chimiques cancérogènes en 2010 », *Dares Analyses* n° 054.

• Léonard M., Memmi S. (2015), « Les produits chimiques cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) en milieu professionnel », Direction générale du travail, Bilan des conditions de travail 2015 p. 278-291.

• Cavet M., Léonard M., Memmi S. (2015), « Les expositions aux cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. Zoom sur huit produits chimiques », *Dares Analyses* n° 074.

Congrès de la médecine du travail - juin 2018

Auteurs : équipe nationale Sumer, Dares - DGT.
Contact : Dares.sumer@travail.gouv.fr